

Les Sables - Horta



CLASS40

Départ le 27 juin 2021

8^{ème} EDITION

INSTRUCTIONS DE COURSE

**Les Sables d'Olonne Vendée
Course au Large**

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règlements Fédéraux.
- 1.2 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 1
- 1.4 La partie B section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
Les RCV du chapitre 2 s'appliquent au départ jusqu'à 25 milles de la ligne de départ, puis à nouveau à l'arrivée à partir de 25 milles de la ligne d'arrivée, pour les parties de course couvertes de jour. Entre ces deux zones, elles sont remplacées par la partie B du RIPAM.
- 1.5 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en Annexe de l'AC.
- 1.6 Les annexes et les avenants, les affichages aux tableaux officiels, sont en heures locales (TU+2).
- 1.7 La langue officielle est le FRANÇAIS et le texte faisant foi est le texte en français.

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée 3 heures avant le 1^{er} signal d'avertissement du départ, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du départ.
- 2.2 Par ailleurs après le départ, le Comité de course, via la Direction de course, peut envoyer des modifications aux présentes IC par mail.

3 COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le tableau d'affichage officiel sera disponible uniquement en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.lessables-horta40.com/tableau-officiel/>
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course veillera et communiquera avec les concurrents par VHF sur le canal de course, **CANAL 72**
- 3.3 **Matériel de communication**
Téléphone satellitaire portable type Iridium obligatoire, en veille 24/24. Une antenne extérieure est obligatoire.
- 3.4 **Lien FTP pour photos et videos**
Les concurrents peuvent déposer leurs photos et vidéos qui seront relayées par l'AO
FTP pour les Photos et vidéos du bord:
Hôte: <ftp011.webconex.eu>
Identifiant: [chopinLSH2021](#)
Mot de passe: [marc123](#)

4 CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.
- 4.3 **Routage**
Le routage est **interdit**.
On entend par routage toute information personnalisée venant de l'extérieur ayant vocation à optimiser la route du navire (météo, trajectoire...)
Chaque jour la direction de course s'efforcera de transmettre aux bateaux un relevé de positions toutes les heures, sauf de 0h00 à 5h00 TU, de l'ensemble de la flotte dont l'exactitude est de la responsabilité de la société Yellow Brick.
Ces informations sont données à titre informel. L'absence de transmission ou toute donnée erronée ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV60.1(b)).

4.4 Escale technique (ceci modifie la RCV 41) :

Pendant la course, un bateau peut faire escale ou mouiller, recevoir une assistance, utiliser la propulsion mécanique (conformément à RCV 42.3 (i)) dans les conditions suivantes :

- Le chef de bord doit en faire la demande à la Direction de course,
- Après accord de la Direction de Course, sur le lieu de l'arrêt, sur les réparations à effectuer et éventuellement sur le matériel à changer, le bateau peut être remorqué pour entrer et/ou sortir du port ou du mouillage convenu avec la Direction de Course, sur une distance convenue avec la Direction de Course, à condition qu'il puisse être prouvé que le résultat global d'un tel remorquage n'ait pas procuré un avantage significatif dans sa progression vers la ligne d'arrivée.
- Lorsque le bateau est en remorque, des personnes peuvent monter à bord.
- Lorsque le bateau est au mouillage ou amarré sur une bouée ou à couple d'un navire mouillé ou à quai dans le port ou l'abri convenu avec la direction de course, les réparations peuvent être effectuées et il peut être ravitaillé et embarquer le matériel de rechange convenu avec la Direction de Course. L'équipage peut débarquer.

4.5 Echouement :

Tout bateau qui utilisera une propulsion mécanique pour s'extraire d'un échouement sera pénalisé.

4.6 Assistance médicale

Conformément à la RCV 41, l'assistance médicale ne sera en aucun cas considérée comme une assistance extérieure. Toutefois, quand celle-ci provient d'un autre équipage, elle devra faire l'objet d'un rapport de mer transmis au Comité de Course et au directeur de course à l'arrivée.

4.7 Assistance V.H.F entre Skippers

Il appartiendra aux Skippers jugeant qu'une communication VHF, entre deux ou plusieurs équipages, est de nature à apporter une aide extérieure, de demander l'interruption de cette conversation et de déposer une réclamation.

Dans tous les cas, les communications par VHF entre équipages devront se faire sur le canal de course.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de l'école des pêches.

5.2 Quand le pavillon **Aperçu** est envoyé, les concurrents doivent rester à terre (DP). Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6 PROGRAMME (NP)

6.1

Jour - heure		
22 Juin 2021	14h00	Présence obligatoire des bateaux/Skippers/équipages aux Sables d'Olonne
	14h00 à 18h00	Contrôles et confirmation des inscriptions
	19h00	Apéritif d'accueil
23 juin 2021	9h00 à 18h00	Contrôles et confirmation des inscriptions
	10h00	Briefing sécurité (24F)
24 juin 2021	9h00 à 18h00	Contrôles et confirmation des inscriptions (ou parade)
	14h00 à 17h00	TEST PCR OBLIGATOIRE
25 juin 2021	10h00	Briefing Parade
	14h00	Départ parade obligatoire
	17h	Dépôt de la déclaration de départ (en annexe aux IC) et de la liste de voiles embarquées
	19h00	Soirée officielle- Diner
26 juin 2021	17h00	Briefing Météo et IC
27 juin 2021	10h00	Heure de mise en configuration de course
	11h00	Départ ponton, remontée du chenal
	12h52	1er Signal d'avertissement

Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon **Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du 1^{er} signal d'avertissement.

6.2 Modifications au programme

La Direction de course et le Comité de course se réservent le droit :

- de modifier le programme en avançant (maximum 48 h) ou en retardant le départ de la course.
- de changer le parcours.
- d'annuler la course au cours de son déroulement en informant les concurrents par V.H.F ou autres moyens de communication (iridium)

6.3 Obligation de présence

La présence du skipper est obligatoire aux briefings avant le départ.

7 PAVILLON DE CLASSE, D'IDENTIFICATION ET D'ORGANISATION

Le pavillon de classe est le pavillon de la **Class'40**.

Le pavillon de course est le pavillon **LSOVCL**.

Les concurrents devront apposer dans les haubans de chaque côté, un pavillon, «*Les Sables d'Olonne Vendée Course au Large*» remis par l'organisation pendant les inscriptions.

Ces 2 pavillons devront être déployés pendant la toute durée de l'épreuve, y compris pendant les courses, à l'exception de la grande course où ils pourront être ferlé 10 NM après le départ, déferlé 5 NM avant le passage de la bouée d'Horta et referlé 5 NM après puis redéferlé à 10 NM de l'arrivée. Cela déroge au code de publicité de l'ISAF.

3 drapeaux par bateau, dans l'ordre de haut en bas :

- Région Pays de la Loire (en haut)
- Vendée
- Ville/agglomération des Sables d'Olonne

L'ordre exact sera précisé lors de la remise des pavillons. Ils seront à conserver à poste dans l'étai :

- du 22 juin au 27 juin 2021 aux Sables d'Olonne, y compris dans le chenal pendant la sortie du port,
- de l'arrivée jusqu'à la remise des prix aux Sables d'Olonne, y compris dans le chenal pour la rentrée au port.

Les drapeaux d'étai devront être conservés à bord des bateaux en course, et ne devront en aucun cas être remis à des tiers, afin de pouvoir être hissés dès l'arrivée de la course.

Des pénalités financières au bénéfice de la SNSM pourront être appliquées par l'AO pour toute infraction à cette règle.

8 ZONE DE COURSE

La zone de course se situe entre Les Sables d'Olonne et Horta (Ile Faial, Açores).

9 PARCOURS

9.1 Le parcours sera décrit en annexe parcours.

9.2 La position des marques indiquée dans l'annexe «parcours» est donnée à titre indicatif et est issue des documents de référence suivants :

- Livre des Feux et Signaux de brumes,
- Cartes IMRAY,
- Cartes du SHOM.

9.3 Le pavillon « D » arboré sur le bateau comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon « vert » arboré sur le bateau comité signifie que la bouée de dégagement est à laisser à tribord. L'absence de pavillon « vert » signifie que la bouée de dégagement est à laisser à bâbord.

Ceci modifie Signaux de course.

9.4 Le cap compas approximatif de la première marque pourra être affiché sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.

10 MARQUES

Bouée de départ : **jaune**
 Bouée de dégagement : **rouge**
 Bouée n°1 et n°2 : **jaune**
 Bouée devant HORTA : **rouge** (voir annexe parcours)
 Bouée arrivée : **jaune**

11 ZONE QUI SONT DES OBSTACLES

Sont considérées comme obstacles les zones interdites à la navigation, les zones de baignade protégée, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones qui seront précisées comme interdites à la navigation dans l'annexe «parcours» (DST).

12 LE DEPART

12.1 Le départ des courses sera donné en application de la RCV26 avec un signal d'avertissement à 8'.

TEMPS	PAVILLON	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
8'	Classe 40	Un	Avertissement
4'	P, I, Z/I, U ou Noir	Un	Préparatoire
1'	Affalé du signal Préparatoire	Sifflet	Minute
0	Affalé Signal Avertissement	Un	Départ

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ précisée IC 10, à l'extrémité bâbord.
 Si un bateau du Comité de Course est stationné à côté de la marque de départ les bateaux ne doivent pas passer entre la marque et le bateau comité, depuis le signal préparatoire jusqu'à ce qu'ils aient pris le départ après réparation des infractions éventuelles.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après le signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5)

12.4 Rappel individuel

Conformément à la règle test RE 21-01 de W.S, les bateaux identifiés OCS au signal de départ seront si possible avertis par le Comité de Course, par VHF sur le canal de course, au plus tôt 2 minutes après le signal de départ. L'absence d'avertissement VHF ou de réception de cet avertissement ne pourra donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, modifier la définition Prendre le départ comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours à ou après son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément de la définition Prendre le départ, il peut revenir du côté pré-départ de la ligne pour se conformer au point (a) de la définition Prendre le départ, mais, s'il ne le fait pas, la pénalité de départ doit être de **huit** heures ajoutés à son temps de course.

Les bateaux OCS, qui ne reviendraient pas prendre le départ seront pénalisés sans instruction de **8** heures sur leur temps de course.

12.5 Bateaux en retard

Le Comité de Course pourra autoriser une assistance technique sur un bateau, à sa demande, une fois qu'il a quitté le ponton, en particulier, en cas de problème pouvant avoir une incidence sur la sécurité (VHF, pilote automatique etc...).

Les bateaux n'ayant pas pris le départ 30 minutes après le signal de départ, qui sont en mer ou au port, devront attendre l'autorisation écrite du comité de course ou de la direction de course. Cette autorisation leur donnera leur lieu et heure de départ possible.

Pour tous les bateaux, le temps de course sera calculé à partir du signal de départ de la course.

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS (sans objet)

14 L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera décrite dans l'annexe parcours.

14.2 Procédure d'arrivée [DP] [NP]

Chaque bateau devra avertir le Comité de Course de son approche de la ligne par VHF sur le canal de course, lorsqu'il sera à 30 minutes de la ligne d'arrivée. Il devra renouveler son appel jusqu'à l'accusé de réception du Comité de Course. De nuit, les équipages devront éclairer leur N° de voile au franchissement de la ligne. Ils devront, de plus, faire leur auto-pointage.

14.3 Si le comité est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15 SYSTEME DE PENALITE

Les pénalités ou bonifications seront établies en temps. Le temps de course augmenté des pénalités ne pourra dépasser le temps affecté à un bateau classé « DNE ».

15.1 Pénalité au moment de l'incident

15.1.1 Pour l'application de la RCV 44.1, une infraction à la partie B section II du RIPAM dans un incident entre concurrents sera considérée comme une infraction au chapitre 2 des RCV (ceci modifie RCV 44.1).

15.1.2 Pénalité en tours : après avoir effectué une pénalité de 1 tour selon RCV 44.2, le bateau devra en informer le Comité de course dans le même temps limite que pour les réclamations (voir IC 17.1)

15.1.3 Un bateau qui a causé une blessure ou un dommage sérieux ou obtenu un avantage significatif dans la course à cause de son infraction pourra demander au Jury de recevoir une pénalité en temps à la place de son obligation d'abandonner la course (ceci modifie RCV 44.1(b)). Cette demande devra être faite aussitôt que possible avant la fin du temps limite de réclamation.

15.2 Pénalités ou réparations décidées par le jury après instruction.

15.2.1 La pénalité pour une infraction à une règle sera une pénalité discrétionnaire en temps, sauf si le bateau est disqualifié et sauf si des pénalités financières sont applicables.

15.2.2 Une décision de réparation accordée par le jury après instruction sera sauf exception, une bonification en temps.

15.3 Pour une infraction à une règle non sportive, les pénalités seront des amendes à régler à l'AO ; de telles pénalités seront imposées par l'AO.

15.4 Dans le cas où le président du Comité technique constate lors d'une inspection ou si un concurrent en course déclare lui-même qu'un plomb a été endommagé ou rompu et qu'à son avis la rupture est accidentelle, le jury par l'intermédiaire du Comité technique pourra proposer au concurrent d'accepter une pénalité standard sans instruction (cela modifie RCV 63.1)

- Pour une rupture de scellé moteur, la pénalité sera de **60** minutes.

- Pour une rupture d'un autre plomb, la pénalité sera de **30** minutes.

Si le concurrent refuse cette pénalité standard, il sera convoqué pour une instruction.

16 TEMPS LIMITES

16.1 Temps limite à l'escale

La durée de l'escale ne doit pas être inférieure à douze heures. Le temps cumulé des escales ne sera pas supérieur à 40 heures. Passé ce temps de 40 heures, le concurrent sera déclaré DNF sans instruction pour la course

16.1.1 Les bateaux peuvent relâcher en tout lieu et à tout moment après en avoir averti la direction de course.

Une fois mouillé ou amarré dans un port, des personnes peuvent accéder à bord, ravitaillement et réparations peuvent être effectués. Toutefois un bateau pourra utiliser son moteur uniquement quand il se trouve à moins de 1,5 mille d'un port, après en avoir averti le directeur de course. De plus il ne doit pas progresser vers la ligne d'arrivée de l'étape. Un bateau peut être remorqué, dans la limite de 1,5 mille. Ce remorquage ne doit pas le faire progresser vers la ligne d'arrivée de l'étape.

Ceci modifie les RCV 41, 45, 48.1.

16.1.2 Les bateaux pourront embarquer du matériel de rechange, à l'exception de nouvelle(s) voile(s), pendant la course sous réserve de l'autorisation écrite du Comité de Course.

16.2 Temps limite à l'arrivée

Le temps limite pour finir est de **120** heures après l'arrivée du 3ème concurrent. A ce délai, il y a éventuellement lieu d'ajouter le bonus ou les pénalités en temps décidés par le Jury.

Un bateau qui n'aura pas franchi la ligne d'arrivée avant le temps limite doit être classé D.N.F. (modification de la RCV 35, A4 et A5).

17 RECLAMATION, DEMANDE DE REPARATION

17.1 Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent être déposées au plus tard dans un délai de deux heures après l'arrivée du bateau qui réclame ou reconnaît son infraction. En cas d'arrivée de nuit, entre 21 h 00 et 08 H 00 du matin, ce dépôt devra être effectué avant 10 H 00 du matin (heure locale).

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur demande par mail au secrétariat de course sablesvendee.courseaularge@gmail.com

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes si possible après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu en visioconférence. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Demandes de réouverture d'instruction.

Une demande de réouverture d'instruction ne pourra pas être déposée plus d'une heure après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision du Jury. Ceci modifie la RCV 66.

18 CLASSEMENT

Le classement est établi selon le temps réel de course après application des décisions du jury.

Un pointage intermédiaire pourra être établi au passage de la marque devant Horta.

19 REGLE DE SECURITE

19.1 Déclaration de départ

Les Skippers devront remplir une déclaration de départ. Ce formulaire sera disponible sur le tableau officiel. Une fois rempli, il sera à envoyer au directeur de course à l'adresse : denis.huques2@wanadoo.fr

19.2 Abandon

Un bateau qui abandonne devra affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le PC Course. Le Skipper devra transmettre une déclaration écrite d'abandon au bureau de la Direction de Course, dès que possible. Son abandon ne sera pris en compte qu'à réception de cette déclaration.

N° de téléphone Directeur de Course : + 336 07 45 72 41

19.3 Veille radio

En course, les bateaux devront rester en veille permanente sur la fréquence course.

Il est rappelé aux bateaux que la veille canal 16 est obligatoire en mer pour tout navire.

19.4 Vacation sécurité

Chaque matin à 6h00 TU les bateaux devront envoyer par mail, environ 5 à 10 lignes en précisant leur position et les informations concernant leurs dernières 24 heures de navigation (situation météo, conditions de mer, avaries) aux adresses suivantes : denis.huques2@wanadoo.fr
perrine.vangilve@gmail.com

Tout manquement à cette obligation pourra être pénalisé de 5 minutes par infraction après instruction par le Jury.

19.5 Matériel de sécurité

19.5.1 Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur et par l'AO, et les cartes SHOM ou équivalent carte papier de la zone concernée, cf RSO 4.11.

19.5.2 A l'arrivée et sur demande du Comité de Course ou du Jury, chaque concurrent doit être en mesure de fournir son journal de bord manuscrit ou informatique et les cartes ayant servi à sa navigation. Le journal de bord devra comporter au minimum deux fois par jour les données suivantes :

- cap
- loch
- observations météo
- position estimée
- contacts radio avec tout autre concurrent.

19.5.3 Un contrôle des feux de navigation sera effectué aux Sables d'Olonne les 22, 23 et 24 juin de 20h00 à 8h00.

20 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT (DP)

20.1 Les bateaux doivent rester conformes à leur configuration de départ (espars, appendices, structure, voilure) durant toute la durée de l'épreuve.

20.2 Après instruction, les remplacements de matériels détériorés pourront être assortis de pénalités pouvant aller jusqu'à 24 heures par matériel concerné.

21 CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Des **contrôles de jauge** seront effectués avant le départ à partir de 14 h 00, le mardi 22 juin et jusqu'à 17 h 00 le jeudi 25 juin 2021.

21.2 A partir du mardi 22 juin 2021, 14h00, et jusqu'au départ les bateaux ne doivent pas quitter leur poste d'amarrage sauf accord écrit du Comité de Course et/ou du Directeur de Course.

21.3 **Le sac ou container de survie** tel que défini dans RSO 4.21 sera plombé en position comme défini dans les règles de Classe. Il devra contenir les matériels suivants :

- 2 fumigènes orange, 4 feux à mains rouges et des sticks lumineux
- une VHF portable étanche ou dans une housse étanche avec piles ou batterie de rechange
- une lampe à éclats étanche avec piles et ampoule de rechange
- 2 couvertures de survie
- une pharmacie selon le règlement médical FFV

21.4 Boissons ;(RJ 2.7.1)

La quantité maximale d'eau potable et autre boisson potable embarquées (hors eau de survie) est de 140 litres dont minimum 40 litres dans le réservoir principal.

Les boissons devront être stockées dans des contenants de 5 litres maximum.

21.5 Carburant : (RJ 2.7.2)

Au départ, 40 litres MINIMUM devront obligatoirement être stockés dans le réservoir principal du bateau, avec un MAXIMUM de 70 litres.

Un bidon de 5 litres plein devra être embarqué pour la sécurité. Il sera plombé en fermeture et en position.

21.6 Les bateaux devront être conformes aux règles applicables à la course en quittant le ponton aux Sables d'Olonne le dimanche 27 juin 2021, à partir de l'heure de mise en configuration de course indiquée dans l'annexe parcours et ce jusqu'à leur contrôle à l'arrivée.

Aucun équipement (y compris eau, autres boissons et carburant) ne pourra être embarqué, débarqué ou jeté à partir du moment où le bateau est en configuration de course au départ et ce, jusqu'à son contrôle à l'arrivée.

21.7 **Plombage**

Les skippers sont responsables de la bonne tenue des plombages effectués. Toute rupture de plomb fera l'objet d'une réclamation.

Les éléments listés ci-dessous devront être plombés. Les plombages ne devront pas être enlevés ou rompus avant que le bateau ne soit contrôlé après son arrivée aux Sables d'Olonne. Lors d'une escale technique, le plombage ne pourra pas être rompu sans autorisation du Comité Technique et de la direction de Course.

Il est de la responsabilité des concurrents de vérifier que tous les plombs sont posés correctement et en conformité avec la course :

- radeau de survie plombé en position, ainsi que son éventuel grab bag (complément à 4 personnes pour les radeaux <24 h)
- réserve d'eau de survie plombée en position et en fermeture, à maximum 1.5 m de la descente.
- les réservoirs de 40 litres d'eau potable non structurels plombés en position, à maximum 0.5 m de l'axe de symétrie du bateau
- le mouillage lourd plombé en position,
- le conteneur de survie en position à maximum 1.5 m de la descente.
- bidon de 5 litres de gasoil de sécurité en fermeture et position.

21.8 Plombage des moteurs

Le plombage du moteur est obligatoire et ne doit pas être rompu ou enlevé avant que le bateau ne soit contrôlé à l'arrivée.

Chaque bateau procède lui-même à son plombage par la mise en place du scellé remis lors du briefing départ, et il doit envoyer au maximum une heure après le départ une photo de ce plombage par SMS ou par mail à la direction de course, avec le nom ou le numéro du bateau. Cette photo doit permettre la lisibilité du n° du scellé et montrer que le scellé est bien en place.

A l'arrivée, chaque bateau doit demander à la direction de course par SMS ou par VHF au comité de course un code et prendre une photo où l'on voit le n° du scellé et le code. Cette photo sera envoyée à la direction de course avant de franchir la ligne d'arrivée.

Si un bateau a besoin d'utiliser son moteur ou si un scellé d'arbre moteur est cassé, il doit tout d'abord en informer la direction de course, puis il doit :

- a) Remplacer le scellé aussitôt que la sécurité le permet, en utilisant le 2^{ème} scellé fourni par le comité technique.
- b) Faire un rapport, aussitôt que possible, au Directeur de Course donnant l'heure et la position de l'incident, l'heure et la position quand le scellé a été remplacé et, si possible, le temps pendant lequel il a utilisé son moteur pour la propulsion et la raison pour laquelle il l'a fait.
- c) Transmettre à la direction de course, aussitôt que possible, une photo du scellé avant la rupture (dans le cas où c'est l'équipage qui décide de rompre le scellé) et une photo du nouveau scellé en position, ces 2 photos montrant un papier où figurera le code donné par la direction de course.

21.9 Voiles

Les concurrents devront remettre leur liste de voiles embarquées avant le 25 juin à 17h00.

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux de l'organisation seront identifiés par un pavillon du club (LSOVCL)

23 ACCOMPAGNATEURS (Sans objet)

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent rester à bord jusqu'au port d'arrivée.

25 EMBLEMENTS (DP)

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent au port.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP) (NP)

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION (DP) (NP)

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques (voir la RCV fondamentale 4, Décision de courir). L'AO n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la course, aussi bien avant, pendant, qu'après la course (voir la RCV fondamentale 3).

29 PRIX

Des prix seront décernés

Composition du corps arbitral :

Président du Comité de Course :	Patrick MAURIN
Président du Comité Technique :	Philippe COUSIN
Président du Jury:	Patrick CHAPELLE
Juge :	Patrick BREHIER
CECAL :	Dominique FLAYAC
	Nathalie MONIER
	Yves Philippe SAUTERON
Directeur de Course :	Denis HUGUES